



MAIRIE DE OSSE
25360

Compte-rendu du conseil municipal
Mardi 23 janvier 2018 à 20 h 00
sous la présidence de M. Charles PIQUARD, le Maire

Membres en exercice : 10
Membres présents : 8
Membres votants : 8

Ayant donné procuration : 0
Absent excusé : 0
Absents : 2

Etaient présents : Mmes Maryna DORNIER – Laurence FONTAINE – Marie TRAENDLIN.
Ms. Pascal FAIVRE – Franse OSTHENE (arrivé à 20 h 20) – Charles PIQUARD – Claude POULOT – David ROETHLISBERGER
Etaient absents : Ms Franck MORGANTI et Jean-Louis PAUTHIER
Secrétaire de séance : Mme Marie TRAENDLIN
Président de séance : M. Charles PIQUARD
Date de convocation : 18 janvier 2018
Date d’affichage : 31 janvier 2018

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2017
- 2) Compte-rendu de réunions
- 3) Dossier : rue des Eglantiers
- 4) Dossier ADS : Application au Droit des Sols
- 5) Préparation du repas communal
- 6) Réunions commissions
- 7) Délibérations
 - i. Convention d’adhésion au service commun des instructions d’ADS
 - ii. Remboursement GROUPAMA
 - iii. Forêt : programme des travaux 2018
- 8) Informations et questions diverses

M. PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute. Le procès-verbal du **19 décembre 2017 sera lu et approuvé lors du prochain conseil municipal.**

I. Compte-rendu de réunions :

- Rendez-vous avec Mme CLERC (ENEDIS) :
- Points abordés : alimentation électrique : rue des Eglantiers
 - Déplacement du poteau : rue de la Liberté

- Mise en place d'un suivi de consommation gratuit : sur les bâtiments communaux et l'éclairage public.
 - Projet d'étude d'un nouveau transformateur : rue des Eglantiers (pris en charge par ENEDIS).
- Rendez-vous avec M. CHABOD (GAZ&EAUX)
- Points abordés : maintenance des postes de relevage (étude de nouvelles générations de pompes),
 - Un autre rendez-vous est prévu pour l'étude des rejets dans la station de Bouclans.

II. Dossier rue des Eglantiers :

- Depuis le début de l'année, les dossiers ont fait l'objet de plusieurs réunions :
- EDF – GAZ&EAUX,
 - Cabinet COQUARD
 - DDT M. DESCOURVIERES
 - M. MARQUISET
 - Maître GRILLON (avocate)
- Les points abordés :
- Chaussée à 4,50 M
 - Le permis de construire de Mme GARDY

III. Dossier ADS : Application au Droit des Sols

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la DDT n'instruit plus nos demandes,
- Lors du dernier conseil communautaire du 22 décembre 2017, les membres ont approuvé la délibération mutualisant le service avec Baume-Les-Dames.
- Présentation de la délibération accompagnée de la convention.

IV. Réunions commissions avant réunion de conseil

- Révision des commissions communales
1. Bâtiments communaux – voirie – urbanisme – environnement,
 2. Assainissement,
 3. Forêt – communes forestières,
 4. Ecole – périscolaire,
 5. Défense – S.D.I.S.,
 6. Informations – communication – internet – animation,
 7. Gestion des salles,
 8. Appels d'offres,
 9. Commission finances,
 10. Commission communale des Impôts Directs.
- Syndicat des Eaux de la Haute-Loue

V. Délibérations :

N° 2018 – 01 / OBJET : Convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS

Dans le cadre de l'application de la loi ALUR qui conduit notamment à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État en matière d'instruction des actes d'urbanisme, la CCDB a créé, par délibération en date du 14 juin 2017, un service commun à la disposition des communes. Ce service sera chargé de l'application des droits des sols à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le service instructeur ADS est à la disposition des communes ayant un document d'urbanisme.

Ainsi, si la commune souhaite faire appel au service ADS de la CCDB, afin que celui-ci assure pour son compte l'instruction des autorisations d'occupation des sols, le Maire doit être autorisé à signer une convention.

Le maire reste néanmoins compétent pour délivrer, au nom de la commune, toutes les autorisations d'urbanisme.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent la convention et ses annexes et autorisent le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Par 8 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 02 / OBJET : Remboursement Groupama

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décident d'accepter le chèque d'un montant de 702.84 € proposé par Groupama Assurance.

Par 8 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 03 / OBJET : FORÊT : programme des travaux 2018

M. le Maire présente le devis du programme des travaux pour la forêt en 2018.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire relatif au devis de travaux concernant la gestion de la forêt pour l'année 2018 tant sur le descriptif des actions et des localisations.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuvent le devis :
 - de l'ONF pour un montant de : **18 248.73 € H.T.**
 - de l'entreprise MAGNIN pour un montant de : **1 698.70 € HT**

SOIT un total de **19 947.43 € HT**

- et autorisent le Maire à signer toute pièce relevant de ce dossier.

Par 8 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 04 / OBJET : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'ouvrir sur l'exercice 2018, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits d'investissement dans la limite du quart du budget précédent, pour financer hors restes à réaliser sur 2017, des dépenses d'investissement.

Ces crédits seront repris au budget primitif 2018.

Par 8 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 05 / OBJET : Budget Lotissement : Décision modificative n° 2

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'équilibrer les opérations d'ordre du budget lotissement.

Par 8 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

IX Informations et questions diverses

- Dossier électrification des cloches
- Informations sur le Territoire Doubs Baumois
- Informations sur le tri des déchets (mauvais tri = dépense doublée)
- Demande de lampe de rue (rue de Froidebise)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce mardi 23 janvier à 23 h 00

Document rédigé par Charles PIQUARD et validé par Marie TRAENDLIN

ANNÉE 2017

Naissances :

Maya TIROLE née le 25 septembre 2017.

Décès :

Mme Monique CHAPUIS décédée le 22 mai 2017

M. Bernard CABAUD décédé le 15 décembre 2017

Nouveaux habitants

M. CHAMPENOIS Matthieu et Mme MAILLEY Frédérique et leurs enfants Maëlys et Enzo : 29 rue de la Liberté

M. JACQUET Bastien et Mme FAIVRE Laura : 31 rue de la Liberté

M. CHOPARD Charley et Mme ATTAL Salomé et leur fille Maëve : 17 rue de la Liberté

M. HANTZ Didier et Mme COURVOISIER Clémentine et leurs enfants Raphaël et Anna : 3 rue de l'Etang

M. GERY Jérôme et Mme BROCC Claude et leurs enfants André et Maëlle : 1C rue de la Liberté

Mme MATHY Elisabeth chez M. ROCES : 18 rue du Bois du Roi

M. PAILLOT Cyril et Mme REQUENA Sophie et leurs enfants Léo, Sarah et Sénéphora : Rue des Eglantiers

M. BROCARD Mathieu et Mme DEBRIE Eléonore et leur fille : 1 A Rue de l'Etang

M. et Mme PIQUARD Sébastien et Paule et leurs enfants Jocelyn et Rose : 6 Rue du Pré Cary

M. KODJO Mickaël et Mme GUILLEMIN et leurs enfants Loïs et Gabriel : 2 A rue des bas de Lavaut

Doyen- Doyenne

M. René BOURGEOIS

né le 28/08/1927

Mme Solange DJILALI

née le 21/06/1929